

**Service Public de Wallonie
Economie Emploi Recherche**

Département du développement économique
Direction des projets thématiques
Place de la Wallonie 1, Bât I
B-5100 JAMBES

Cellule « Chèques-entreprises »
Tél. : +32 (0)81 33 4000
support@cheques-entreprises.be

Nos réf. : SPW-DGO6-DPT-Label.Crois - 2021/6 - 7966.7990.716
Annexes(s) : 1

Votre contact : support@cheques-entreprises.be – 081 33 4000

Madame Ingrid VANDERSMISSEN
Rue de Lincé, 60
4130 ESNEUX

**Objet : Labellisation des prestataires dans le cadre du dispositif
« Chèques-Entreprises ».**

Madame,

Après examen de votre dossier, j'ai le plaisir de vous informer que votre demande de labellisation est acceptée et qu'il vous est donc possible de prester dans le cadre du dispositif dont question sous objet.

Cette labellisation vous est octroyée pour 3 ans, soit jusqu'au 23 juin 2024. Toutefois, dans un souci d'accompagnement des prestataires et d'amélioration constante de la qualité des prestations au bénéfice des entreprises wallonnes, une évaluation intermédiaire pourrait être réalisée après un an pour confirmer cette décision de labellisation.

Je vous remercie par ailleurs de conserver l'original de ce certificat de labellisation et de le produire auprès des bénéficiaires qui en feraient la demande.

A titre informatif, j'attire votre attention sur le fait que les chèques-entreprises relèvent uniquement du pilier Conseil du portefeuille électronique d'aides de l'entreprise, et ce depuis la réforme d'avril 2019. En conséquence, les prestations relevant exclusivement des anciens piliers Formation et Coaching sont actuellement exclues du subventionnement. Concernant le chèque " Formation à la création d'entreprise ", celui-ci fait l'objet d'un processus de traitement à part, pour lequel je vous invite à prendre contact avec la Direction de la Formation Professionnelle (si vous souhaitez proposer ce genre de service).

A toutes fins utiles, et afin de débiter au mieux notre collaboration, je vous invite à consulter le « Guide des bonnes pratiques » disponible dans la rubrique « Documents utiles » sur notre site internet.

Tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'équipe Chèques-Entreprises

Xavier GEUDENS
Directeur



Service Public de Wallonie Economie, Emploi, Recherche (SPW EER)
Direction des Projets thématiques

CERTIFICAT DE LABELLISATION

Prestataire du dispositif « chèques-entreprises »

Madame Ingrid VANDERSMISSEN

Expert reconnu par le SPW

Est labellisé dans le cadre du dispositif des chèques-entreprises dans la « Thématique Croissance ». A ce titre, il peut effectuer les prestations relevant du :

- Chèque Diagnostic, croissance et développement d'entreprise
- Chèque Accompagnement, croissance et développement d'entreprise

Cette labellisation est délivrée pour la période portant jusqu'au 23 juin 2024.

Pour le Service public de Wallonie
Economie, Emploi, Recherche

Wallonie

Luc VANDENDORPE,
Inspecteur général